



## NUMÉRO 199

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2019

#### **Appel nominal / 3**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 3**

#### **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 4**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 / 4**

#### **Communication sur la rentrée scolaire / 4**

**1.** Approbation des conditions générales d'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) / **6**

**2.** Espaces boisés - 39, rue des Abondances et 24/25, quai du Quatre Septembre - Acquisition des lots de volume n°3 et n°6 / **6**

**3.** ZAC Seguin Rives de Seine - Foyer de l'Olivier - 20 rue de Meudon - Désaffectation et déclassement par anticipation - Vente à SCCV BOULOGNE Y NORD (ex CAIR NACARAT) / **7**

**4.** Vente du patrimoine privé de gré à gré – Locaux 263, Bd Jean Jaurès / **8**

**5.** Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2019 relative au budget principal et aux budgets annexes / **8**

**6.** Autorisations budgétaires pour 2020 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 et imputation des biens en section d'investissement / **9**

**7.** Boulogne-Billancourt 2024 - Création d'un équipement sportif ZAC Seguin Rives de Seine / **10**

**8.** Fiscalité de l'urbanisme - Fixation du taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale / **13**

**9.** Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France - Gymnases et centre d'hébergement et de formation Basket / **13**

**10.** Logement social - Réaménagement des emprunts Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) garantis par la Ville - Emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) / **14**

**11.** Recensement de la population - Autorisation donnée au maire pour organiser et fixer les modalités de la collecte 2020 / **14**

**12.** Personnel communal – Mesures diverses / **14**

**13.** Renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) relative au financement d'actions menées à destination des personnes en situation de handicap / **14**

**14.** Autorisation d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps et modifications du règlement intérieur afférent / **15**

**15.** Adhésion à la convention de participation conclue par le CIG de la Petite Couronne pour le risque santé (2020-2025) et revalorisation de la participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents au titre de ce risque / **15**

**16.** Adhésion à la convention de participation conclue par le CIG de la Petite Couronne pour le risque prévoyance (2020-2025) et revalorisation de la participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents au titre de ce risque / **15**

**17.** Engagement d'un volontaire en service civique à l'Espace Santé Jeunes - Convention entre la Fédération des Espaces Santé Jeunes et la Ville / **16**

**18.** Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) et du Plan mercredi – Conventions de mise en œuvre correspondantes / **17**

**19.** Maison du Droit : Partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt et le Centre Départemental d'Accès au Droit (CDAD) - Renouvellement de la convention de labellisation en Point d'accès au Droit - Signature d'une convention de partenariat relative aux permanences des conciliateurs de justice / **18**

**20.** Piscine et patinoire municipales - Délégation de service public - Mise en place d'un POSS et du règlement intérieur pour la piscine, du règlement intérieur de la patinoire, et de conventions tripartites de mises à dispositions pour les deux équipements / **19**

**21.** Adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP / **20**

**22.** Transmission dématérialisée à la PMI des actes d'état civil des enfants de moins de 6 ans / **20**

**23.** Equilibre social de l'Habitat – Avenants aux conventions de financement de sept opérations de logements sociaux situés à Boulogne-Billancourt / **21**

**24.** Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale / **21**

**25.** Convention de numérisation et de réutilisation des archives communales par le Département des Hauts-de-Seine - Listes électorales de 1881 à 1909 / **22**

**26.** Convention de partenariat quadripartite avec la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Élysées (RMN-GP), le Forum Universitaire de l'Ouest Parisien (FUDOP) et la société CINEVOX / **22**

**27.** Délégation de service public - Choix du délégataire pour l'exploitation de la structure d'accueil de la petite enfance « Gallieni-Bellevue ».

**28.** Structures d'accueil de la petite enfance « La Ferme », « Le Cours Seguin », situés 3 rue de La Ferme et 13 cours de l'Île Seguin - Délégation de service public - Approbation du principe de délégation de service public / **23**

**29.** Relais Assistants Maternels - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine / **23**

**30.** Prise en compte de l'actualisation du calcul des prestations familiales par la Caisse Nationale d'allocations Familiales dans le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance / **24**

# Séance du 26 septembre 2019

Le 26 septembre 2019 à 18h30, les membres du conseil municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 20 septembre 2019.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## **ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUEE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Joumana SELFANI, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX DAUVILLIER, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Melle Fatima CARDETAS, M. Pierre LAURENCIN, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

## **EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Marie-Laure GODIN qui a donné pouvoir à M. MOUGIN jusqu'au point n° 6  
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPIILLON  
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Laurent GOUILLIARD  
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. Emmanuel BAVIERE jusqu'au point n° 6  
Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth DE MAISTRE  
M. Sébastien POIDATZ qui a donné pouvoir à M. Marc FUSINA  
Mme Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à Mme Isaure de BEAUVAL  
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN  
Mme Caroline PAJOT qui a donné pouvoir à Melle Fatima CARDETAS  
M. Pierre GABORIT qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN

**EXCUSÉ(E)S :** Mme Isabelle WEILL, Mme Sylvie MOREL, M. Jean-Michel COHEN.

## **ABSENTE :** Mme MISSOFFE

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter notre séance en rendant hommage au Président Jacques CHIRAC, dont nous avons appris la disparition ce matin.

Né en 1932, il entra comme secrétaire d'État dans le gouvernement Pompidou en 1967. Il prit sa retraite en 2007, après avoir servi les Français pendant plus de quarante années. Au-delà de sa personnalité forte et pleine de panache, Jacques CHIRAC ne laissait personne indifférent. Il aimait les Français et les Français l'aimaient. C'était un homme authentique, jovial, entier, vivant, amateur de bonne chair et de bière. Chacun se souvient de sa verve et de son rire. Il était attaché à sa terre, la Corrèze. Il aimait la France, celle des champs, des provinces et des territoires, la France des traditions, celle de l'agriculture et de l'élevage.

Nous nous souviendrons de lui comme de l'homme qui dénonça la fracture sociale et qui appelait à la fraternité. Nous n'oublierons pas son action sur la scène internationale. Quelques semaines après les attentats du 11 septembre 2001, alors qu'il avait impliqué toutes les forces de la France contre le terrorisme d'Al-Qaïda, il s'était rendu à la Conférence générale de l'UNESCO pour promouvoir le dialogue des cultures, l'acceptation de la diversité et le respect de la différence. Nous nous rappellerons aussi longtemps son « Non » à la guerre en Irak, refusant d'engager la France dans une guerre qu'il ne jugeait ni juste, ni utile. Il fit, comme gaulliste, résonner la voix singulière de liberté et d'indépendance de notre nation face aux États-Unis de Georges BUSH.

Jacques CHIRAC était aussi une force pour l'avenir de la planète. Au sommet mondial de Johannesburg, en 2002, prônant une Organisation mondiale de l'environnement, il alertait déjà « notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La terre et l'humanité sont en péril et nous sommes tous responsables ». Le Président CHIRAC était aussi l'homme capable de regarder en face l'histoire de notre pays sans compromissions, mais également sans concessions excessives. Il dénonça les horreurs de Vichy et rendit hommage le 18 janvier 2007, dans un discours resté célèbre, aux Justes de France. Il citait : « il y a les ténèbres, mais il y a aussi la lumière. A ceux qui s'interrogent sur ce que c'est d'être Français, à ceux qui s'interrogent sur ce que sont les valeurs universelles de la France, vous, les Justes, vous avez apporté la plus magnifique des réponses ». Comme Boulonnais, nous nous souviendrons aussi de l'avoir accueilli dans notre commune en 1997 pour lancer sa croisade en faveur de l'emploi des jeunes.

Mes chers collègues, au nom du conseil municipal et de tous les Boulonnais, je vous propose d'observer une minute de silence en son honneur.

18 heures 35 : minute de silence.

**M. BAGUET :** Je vous remercie.

## **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

## **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité

## **COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO**

**M. BAGUET :** Comme d'habitude, la communication qui vous a été remise sur table comporte une actualité très dense. Elle évoque notamment la préservation de l'environnement, avec l'annonce, dès le 1<sup>er</sup> octobre, de l'ouverture de la collecte de tous les emballages et de tous les papiers qui se trient. Il s'agit là d'une très grosse opération sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). D'ailleurs, je rappelais hier au conseil territorial qu'il y avait 43 000 bacs jaunes en service au sein de GPSO et qu'il fallait changer toutes les étiquettes de ces containers, de manière à collecter encore plus d'emballages. En effet, le tri sélectif a fait énormément de progrès en ce sens, tout comme la collecte de déchets alimentaires, qui elle aussi ne cesse de s'étendre. Je rappelle à ce propos que la société que nous soutenons, qui récupère les pluches des légumes et des fruits, travaille désormais avec 50 restaurants. Cette société est très satisfaite car elle ne pensait pas se développer aussi bien et aussi rapidement. De même, le territoire de GPSO a déjà collecté plus de 36 tonnes de déchets électriques et électroniques dans le cadre de la collecte solidaire. Enfin, je rappelle que GPSO n'utilise plus aucun produit phytosanitaire depuis 2010 et que nous étions le premier territoire à avoir mis ce dispositif en œuvre.

Cette communication inclut également un premier bilan de la police verte, qui gère, depuis maintenant six mois, les incivilités en matière environnementale, ainsi qu'un petit document intitulé « Partageons la rue », destiné à apprendre

aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons à mieux cohabiter sur l'espace public. J'en profite d'ailleurs, pour rappeler l'interdiction de la trottinette électrique en free-floating sur le territoire de GPSO depuis le mois de juin dernier, en attendant que la réglementation concernant l'utilisation de ce mode de transport soit définitivement approuvée par le Parlement et que le décret d'application soit publié. Nous retrouvons en effet ces trottinettes en free-floating un peu partout à l'abandon sur les trottoirs, ce qui empêche à la fois les personnes âgées ou les mères de familles de circuler librement. Elles sont même souvent jetées en travers des trottoirs, ce qui n'est évidemment pas le cas de celles qui appartiennent à des propriétaires privés, puisque ces personnes les garent ou les emmènent sur leur lieu de travail ou à leur domicile. C'est donc au titre de cet abandon sur l'espace public que nous ramassons ces trottinettes, et que nous mettons des amendes à leurs utilisateurs, même s'ils peuvent aussi les déconnecter avant d'arriver sur le territoire de GPSO.

D'autre part, cette communication intègre aussi le plan « Rénover son habitat », puisque GPSO est précurseur de l'opération Habitat qualité. Comme nous avons présenté un bilan très positif de cette action au mois de mai dernier avec Monsieur MOUGIN, nous avons décidé de relancer ce programme au sein de GPSO. De même, sachez que nous relançons également l'espace « Energie-faire » avec l'Agence locale de l'environnement.

Parmi les autres actions, vous noterez aussi le point d'étape des travaux de la place Jules Guesde, qui avancent comme prévu et conformément au calendrier annoncé. Vous trouverez également l'ensemble des mesures que nous avons prises en matière de culture, et notamment celles du conservatoire, tant pour faciliter les démarches des familles qu'en termes d'aménagements tarifaires pour les familles nombreuses. En somme, nous ne pouvons que nous féliciter de l'ensemble des actions menées au sein de GPSO.

## **COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020**

**M. BAGUET :** Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce document, tout s'est très bien passé pour cette rentrée. Quasiment tous les enseignants et les professeurs étaient présents pour le premier jour, ce qui est une première. En effet, il manquait simplement un professeur de mathématiques à l'école Étienne-Jules-Marey.

Je rappelle également que nous avons eu beaucoup de changements cet été, puisque trois des quatre principaux des collèges publics ainsi qu'un proviseur de lycée sur trois ont changé. Nous avons donc une équipe toute nouvelle et Monsieur LOUAP fait la connaissance de ces nouveaux chefs d'établissement progressivement.

# Séance du 26 septembre 2019

S'agissant des effectifs, sachez qu'ils restent stables, alors même qu'il existe une baisse considérable des enfants en maternelle dans le département des Hauts-de-Seine. Cela n'est pas le cas à Boulogne-Billancourt, puisque nous n'avons perdu que sept élèves en école maternelle, alors que nous en avions perdu 55 l'année dernière. C'est d'ailleurs pour cette même raison que nous avons perdu quelques élèves cette année dans les classes élémentaires. Les effectifs restent tout aussi stables dans les écoles privées, et aucune modification majeure n'est à relever pour la carte scolaire – si ce n'est la fusion des écoles Sèvres-Gallieni et Casteja-Forum pour lesquelles nous avons réalisé d'importants travaux au cours de cet été, pour un montant total de 11 millions d'euros. Les directeurs de ces deux établissements sont d'ailleurs très satisfaits de ces travaux, même s'ils ne seront définitivement terminés qu'aux vacances de la Toussaint.

Je rappelle que nous avons également changé d'Inspectrice en école primaire. Nous avons par ailleurs investi 2 millions d'euros dans le cadre du Plan numérique. Quant aux résultats du Brevet des collèges, ils se situent au-dessus de la moyenne nationale, et ceux du baccalauréat se situent eux dans la moyenne nationale. Enfin, il n'y a eu aucun renvoi cet été dans les séjours de vacances et le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) fonctionne toujours aussi bien, même si nous avons connu une fuite d'eau accidentelle au sein du collège Jacqueline-Auriol. Une réparation a été effectuée dans la nuit, pour céder malheureusement une nouvelle fois un peu plus tard, ce qui a entraîné une fermeture de cet établissement. Madame la Principale nous a d'ailleurs adressé un mail pour remercier à la fois les équipes de GPSO, du Département et de la Ville de leur soutien pour affronter ce moment particulièrement délicat.

En outre, j'aimerais profiter de cette occasion pour revenir sur le conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018, au cours duquel notre collègue Monsieur Vincent GUIBERT m'avait interpellé de façon assez incisive concernant notre politique en matière de chômage. J'avais ressenti ces propos comme une question quelque peu offensante, et avais alors répondu de façon assez vive également en produisant des documents qui pouvaient laisser apparaître un éventuel conflit d'intérêt dans les actions qu'il menait. Or je vous confirme aujourd'hui que cela n'est pas le cas et si Monsieur GUIBERT l'a ressenti de cette façon, je lui présente mes excuses. J'espère qu'il les acceptera. Je rappelle que Monsieur GUIBERT est très engagé dans la lutte contre le chômage et que les multiples casquettes qu'il possède concernent davantage la ville d'Issy-les-Moulineaux que celle de Boulogne-Billancourt. Ainsi, je tenais à dire que ces reproches n'étaient pas justifiés, qu'il n'y avait aucun problème avec Monsieur GUIBERT, et que je n'ai jamais voulu souligner qu'il confondait ses intérêts privés avec son engagement associatif.

**M. GUIBERT :** Monsieur le maire, je prends acte de vos propos et je vous en remercie. J'accepte bien volontiers vos excuses et l'on ne peut que souhaiter que le projet, qui fut à l'origine de ces propos, puisse redémarrer un jour dans notre Ville. Merci.

**M. BAGUET :** Nous verrons cela avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, puisqu'un forum se tient au mois de février prochain et que les préparatifs sont en cours avec Monsieur CAILLOT.

D'autre part, et puisque nous parlons de la rentrée, nous pouvons également faire un bilan de cet été. À ce propos, sachez que nous avons avancé sur l'Île Seguin. Nous avons passé beaucoup d'heures au téléphone avec Monsieur MOUGIN et avec Monsieur GABORIT, qui, au passage, nous ont énormément soutenus grâce à leurs conseils lorsque nous avons affronté les promoteurs. Finalement, tout est bien qui finit bien, puisque nous avons trouvé un preneur pour l'Île Seguin. Si vous vous en souvenez, j'étais confiant et sûr de moi lors du conseil municipal du mois d'avril pour que l'opération se réalise avant le 30 septembre, puisque le groupe Bolloré nous avait signifié son départ le 14 mars dernier. En effet, Monsieur MOUGIN a signé chez le notaire le 12 août, ce qui signifie que nous avons mis cinq mois pour traiter ce dossier au lieu des sept initialement prévus.

Nous avons donc signé un nouveau projet, qui d'ailleurs est beaucoup plus intéressant pour la Ville. En effet, premièrement les circuits seront plus fluides entre la pointe aval et la pointe amont de l'île ; deuxièmement, le projet est moins dense, puisque nous passons de 150 000 à 130 000 mètres carrés ; et troisièmement, le calendrier est plus serré, puisque les promoteurs-acquéreurs doivent déposer un permis de construire définitif et global au plus tard le 12 février 2020. Enfin, le prix du mètre carré que nous avons vendu est passé de 2 100 à 2 500 euros en cinq mois, ce qui représente 20 % de hausse. La Société Publique Locale (SPL) encaissera 329 millions d'euros au lieu des 314 millions prévus au départ. Je rappelle que nous avions vendu 150 000 mètres carrés à Monsieur Vincent BOLLORÉ, et que la médiation, qui avait abouti à un vote au conseil municipal, avait limité la constructibilité à 142 500 mètres carrés. Je tenais d'ailleurs à vous remercier pour ce vote.

Nous avons également réalisé quelques calculs, car certains disaient que le projet de 2004 était mieux avec 75 000 mètres carrés. Je peux vous assurer que nous l'avons échappé belle et que nous avons bien fait de ne pas réaliser ce projet. En effet, je rappelle à cette occasion que c'était la première fois que la société DBS utilisait son droit d'option, qui avait été validé en 2004 par l'équipe municipale précédente et qui contenait une clause « de retour à meilleure fortune » pour Renault.

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Si vous vous en souvenez, je m'étais battu avec Renault il y a quelques années pour faire sauter cette clause. Or sachez que la ville de Boulogne-Billancourt devrait verser aujourd'hui 80 millions d'euros à Renault si je n'avais pas obtenu la suppression de cette clause et si nous étions restés sur les accords de 2004. Nous avons donc échappé à un versement de 80 millions d'euros à Renault, ce qui est une très bonne nouvelle. Autrement dit, le projet de 2004 nous emmenait purement et simplement dans le mur, d'autant plus que nous perdions 74 millions d'euros supplémentaires entre les recettes et les dépenses de l'époque. Au total, nous aurions donc perdu 154 millions d'euros si nous avions appliqué les accords d'origine. A l'inverse, nous sortons aujourd'hui avec un résultat excédentaire de quelques millions d'euros pour la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), alors même que certaines polémiques évoquaient un déficit de 200 millions d'euros.

J'ai l'impression qu'il y a deux catégories d'élus. Ceux qui prédisent les mauvaises nouvelles dans leurs tribunes comme pour s'en réjouir, pour dire ensuite « nous l'avions prédit, cela est arrivé », et d'autres qui positivent. Personnellement, je préfère être un élu qui positive et je me félicite de ces bonnes nouvelles à la fois pour la Ville et pour les Boulonnais.

Ceci étant dit, nous pouvons passer à une autre bonne nouvelle qui est celle de la réouverture des jardins Albert-Kahn, puisque ces derniers sont de nouveau accessibles après quatre ans de restauration. Je vous invite à les visiter.

Enfin, troisième bonne nouvelle, la pose, hier même, de la première pierre du Centre culturel juif, que nous attendions depuis plusieurs années. Je rappelle, en effet, que nous nous étions engagés auprès de toutes les religions (musulmane, catholique, protestante et juive) pour les aider dans ce projet culturel. En réalité, il ne s'agissait pas d'une première pierre mais de la plantation d'un olivier, ce qui est plutôt symbolique. Le Grand Rabbin de France était présent avec toutes les autorités juives de France.

Je vous confirme que nous avons bénéficié d'une bonne rentrée. Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long mais il est important et bénéfique de communiquer les bonnes nouvelles, d'autant plus que notre société actuelle a plutôt tendance à se focaliser sur les mauvaises. Je tenais donc à vous les faire partager. Je vous propose à présent de débiter notre ordre du jour.

## **1. APPROBATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)**

### **M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, la loi avait fixé initialement au 7 novembre 2018, l'obligation pour l'administration de permettre aux usagers de saisir les collectivités par voie dématérialisée pour les demandes d'autorisation d'urbanisme et les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Pour se conformer à ces dispositions, la Ville a fait l'acquisition, suite à une procédure de marché public, d'une solution informatique, le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), élaboré par la société OPERIS. D'autre part, je rappelle également que la loi sur l'Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN) a repoussé cette obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans la mesure où ce projet s'inscrit totalement dans la démarche de la Ville visant à permettre aux citoyens de bénéficier d'une administration numérique, les services de la Ville ont continué à travailler sur ce projet qui est désormais opérationnel.

Il est donc proposé de mettre en œuvre le GNAU dès maintenant, avec deux ans d'avance sur les obligations légales, pour permettre aux personnes, qui le souhaitent, de bénéficier de ce service dématérialisé.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

## **2. ESPACES BOISÉS - 39, RUE DES ABONDANCES ET 24/25, QUAI DU QUATRE SEPTEMBRE - ACQUISITION DES LOTS DE VOLUME N°3 ET N°6**

### **M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, nous sommes enfin parvenus à acheter le parc des Abondances, espace vert relativement méconnu situé entre la rue des Abondances et le Quai du 4 septembre, qui était, antérieurement, la propriété de la maison de retraite des Abondances.

A l'occasion de l'opération immobilière réalisée par la Maison des Abondances sur la parcelle voisine, dont le chantier a été confié à OGIC et Realéva, il était convenu que les promoteurs construiraient un immeuble de 6 282,10 mètres carrés et qu'ils vendraient ensuite le parc des Abondances à la ville de Boulogne-Billancourt à l'euro symbolique. Sachez que ce parc sera ouvert au public dès qu'il aura été remis en état et qu'il sera confié en gestion à GPSO. De fait, le Nord de la Ville bénéficiera ainsi d'un nouvel espace assez tranquille, qui permettra notamment aux enfants de jouer en toute sécurité, du fait du nombre limité d'accès et de son caractère relativement fermé. Il s'agit donc de donner à Monsieur le maire le pouvoir de signer tous les actes d'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* indique qu'il existe un pavillon sur le terrain et souhaite savoir s'il existe des projets pour ce pavillon. Il lui est répondu que ce terrain comporte effectivement deux pavillons, dont l'un se trouve en très mauvais état et un autre réhabilité. En outre, il lui est précisé que ce pavillon réhabilité n'aura pas d'accès privatif au parc, et qu'il n'y aura, par ailleurs, aucune autre construction dans ce parc.

Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si le parc sera soumis au règlement des parcs et jardins et s'il sera accessible depuis le quai. Il lui est répondu par l'affirmative quant à la soumission au règlement des parcs et jardins de ce parc. Concernant l'accès, en revanche, il lui est répondu qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur une éventuelle accessibilité depuis le quai. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Bonsoir mes chers collègues. Notre groupe s'est effectivement abstenu en commission sur le vote de cette délibération, car même si la Ville devient propriétaire d'un espace vert – ce qui est une bonne chose –, celui-ci reste néanmoins relativement fermé sur lui-même. Nous avons donc posé cette question concernant l'accès, puisque cet espace est uniquement accessible par une voie d'accès pompiers longeant un immeuble depuis la rue des Abondances, et qui débouche ensuite sur un jardin rectangulaire totalement fermé. En réalité, ce jardin ne permet aucune traversée et n'est situé sur le passage d'aucun Boulonnais, à l'exception des habitants de la copropriété qui le jouxte. De plus, il ne dispose d'aucun lien avec le Bois de Boulogne situé juste à côté, ce qui est regrettable. C'est donc pour cette raison que nous avons proposé d'ouvrir ce jardin sur le Quai du 4 Septembre. Nous pensons en effet que cela serait une bonne chose et que cet accès en ferait un véritable jardin Boulonnais. Sans cela, ce jardin restera caché. Il ne serait l'usage que de quelques enfants d'une copropriété, et ne représenterait pas un vrai jardin pour les Boulonnais, excluant même ceux du Nord de la Ville. Cela étant, nous voterons tout de même cette délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Connaissez-vous l'histoire de ce parc ? Il y a environ quarante ans, la maison de retraite des Abondances était composée de dortoirs avec des lits séparés par des draps.

Depuis, nous avons décidé de rénover cette maison de retraite, en créant tout d'abord un premier pavillon de 110 lits destinés aux malades d'Alzheimer. Il s'agit d'un espace très moderne avec des chambres individuelles. Toutefois, comme l'Agence Régionale de Santé (ARS) a trouvé que nous dépensions beaucoup d'argent, elle nous a demandé d'assurer nous-mêmes l'équilibre financier de cette opération pour continuer à rénover cette maison, d'autant que la maison des Abondances était propriétaire d'un terrain situé juste derrière, destiné à loger le personnel. À l'époque, l'opération, pour obtenir des chambres individuelles équipées de sanitaires, coûtait 17 millions d'euros. C'est pour cette raison que nous avons décidé de vendre ce jardin à un promoteur.

Nous avons finalement réussi à « arracher » ce parc au promoteur, ce qui nous a ensuite permis de réhabiliter les Abondances, sans obtenir d'aides de quiconque. Certes, il est toujours possible de faire mieux. Cependant, cette opération constitue déjà une réussite exceptionnelle, car il n'existe pas beaucoup de maisons de retraite capables de mettre autant d'argent sur la table en vue de leur réhabilitation. D'ailleurs, sachez qu'une troisième phase est actuellement en cours pour les Soins de Suite et les Rééducations (SSR). En définitive, nous aurons traité les maladies dégénératives, et aurons réalisé à la fois une Unité de Soins Longue Durée (USLD) et une autre pour les SSR.

Effectivement, Madame SHAN, nous sommes aujourd'hui dans le détail. D'ailleurs, Monsieur MOUGIN n'a jamais dit que nous n'ouvririons pas le jardin sur le Quai du 4 Septembre. Si nous avons la possibilité de le faire, nous le ferons. Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous féliciter de cette belle et grande opération au profit de tous les résidents. Certains d'entre nous seront peut-être même appelés à séjourner un jour aux Abondances, et nous serons heureux d'avoir des chambres individuelles équipées de sanitaires. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

### **3. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - FOYER DE L'OLIVIER - 20, RUE DE MEUDON - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION - VENTE À SCCV BOULOGNE Y NORD (EX CAIR NACARAT)**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**  
Monsieur le maire, mes chers collègues, je rappelle que le foyer de l'Olivier appartiendra, à terme, à un groupe d'immeubles construit par un groupement de promoteurs, composé du Crédit Agricole Immobilier (CAIR) et de Nacarat. Je rappelle également que, même si ce foyer nous a été remis et que nous l'avons aménagé, nous ne pouvons cependant pas l'exploiter pour l'instant, car nous avons rencontré des

problèmes avec le promoteur et celui-ci manque, comme d'habitude, à ses obligations – à l'instar de l'ensemble de l'opération réalisée sur l'îlot Y d'ailleurs. En effet, le promoteur a omis les installations de défense incendie et n'a pas prévu de mettre en place une borne d'alimentation en eau, ce qui nous empêche aujourd'hui de passer en commission de sécurité. Voilà pourquoi la mise en activité de ce foyer a été reportée.

Néanmoins, il est important que nous déclassions l'actuel foyer de l'Olivier par anticipation pour le démarrage de la deuxième phase de ces travaux, puisqu'il s'agit d'un bien public. Cela nous permettra ensuite de pénétrer dans ces locaux et de remettre aussitôt ce foyer désaffecté en service.

Aussi, puisque nous anticipons et que nous espérons que cette mise à disposition pourra avoir lieu avant le prochain conseil municipal, il vous est proposé d'autoriser le déclassement, par anticipation, de ce foyer. Je pourrai ainsi vous annoncer, lors de la prochaine séance, que tout est rentré dans l'ordre et que nous avons enfin intégré le foyer de l'Olivier « nouvelle mouture ».

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je rappelle qu'il s'agit là aussi d'un choix déterminé de la Ville, puisque nous sommes passés d'un foyer de 700 mètres carrés en préfabriqué, à un foyer de 1 000 mètres carrés en dur. Malheureusement, nous avons affaire à des interlocuteurs-promoteurs pas simples, à qui nous devons tordre le bras pour obtenir gain de cause. Par conséquent, nous votons cette délibération sous réserve, ce qui signifie qu'elle ne sera pas appliquée si le promoteur ne joue pas le jeu. Je mets aux voix.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

#### **4. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ DE GRÉ À GRÉ - LOCAUX 263, BOULEVARD JEAN-JAURÈS**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**  
Monsieur le maire, mes chers collègues, je rappelle que ces locaux accueillent auparavant un club pour séniors et que nous avons procédé à leur déclassement il y a quelques mois. D'autre part, vous savez que nous vendons

généralement nos biens aux enchères, excepté lorsqu'un preneur destiné à les recevoir a été identifié. En l'occurrence, ce bien, estimé à 1 390 000 euros par France Domaine, a fait l'objet d'une demande de rachat par un commerçant situé juste en face, ayant des ambitions pour ce local. De plus, ce local, se trouvant dans un secteur à faible commercialisation, cette vente permettrait de relancer la commercialisation sur le trottoir des numéros impairs. Il nous est donc apparu de bonne politique de céder ce local à ce commerçant de gré à gré au prix estimé par France Domaine. Voilà donc l'objet de cette délibération.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Sachez que ce candidat est le marchand de fruits exotiques situé en face et que celui-ci envisage de commercialiser des fruits exotiques bio. Je vous confirme donc que cet espace ne sera pas un restaurant comme certaines rumeurs du quartier le laissaient entendre. Je mets aux voix.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

#### **5. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2019 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, cette décision modificative n° 1 n'appelle aucun commentaire particulier, puisqu'elle ne concerne qu'un volume de 4 millions d'euros – ce qui est très faible comparé au montant total de notre budget. Concrètement, nous constatons une augmentation de nos recettes de fonctionnement de 4,6 millions d'euros, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, la ville de Paris a payé, pour la première fois, sa contribution réelle au Fonds de Solidarité Régional d'Île-de-France (FSRIF) en 2019, ce qui a eu pour conséquence une diminution des contributions des autres communes. Je rappelle, en effet, que nous avons constaté une très forte augmentation de ce Fonds au budget de l'année 2018 ; la Ville ayant contribué de manière significative à la hausse de 20 millions d'euros de ce FSRIF, compte-tenu de sa population. Malheureusement, il était impossible de prévoir la part réelle à payer par la Ville, puisque nous n'avions pas connaissance de l'ensemble des données de toutes les villes, tant de celles qui contribuent à

# Séance du 26 septembre 2019

ce Fonds que de celles qui en perçoivent quelques « miettes ». D'ailleurs, l'Etat semble rencontrer les mêmes difficultés pour réaliser ses calculs, puisque la notification n'est arrivée qu'au mois de juin. Quoi qu'il en soit, cette décision modificative constate que la Ville paiera 3,3 millions d'euros de moins que ce que nous avons inscrit lors du vote du budget.

L'autre bonne nouvelle concerne la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRT). À ce propos, je rappelle que la loi de finances 2018 présentait pour la première fois un écrêtement de cette enveloppe, notamment vis-à-vis des communes, et que nous avons alors attaqué l'arrêté du Préfet que nous avons reçu pendant l'été. Au final, et même si l'Etat est revenu sur la minoration de l'année 2018 pendant la présentation de la loi de finances 2019, cette dernière prévoyait toujours une baisse de cette enveloppe, mais cette fois-ci beaucoup plus succincte. Là aussi, il nous était impossible d'inscrire le montant exact de cette dotation, puisque nous n'avions pas de données précises concernant l'ensemble des villes concernées. Nous avons donc effectué un calcul au regard de notre population qui, au final, s'est avéré trop pessimiste, puisque nous avons envisagé une baisse de 350 000 euros et que nous ne subissons qu'une diminution de 100 000 euros.

Enfin, nous constatons une nouvelle fois que les droits de mutation restent toujours aussi dynamiques, puisque nous envisageons de terminer l'année avec un million d'euros de plus que ce que nous avons prévu au budget, soit un montant de 16,5 millions d'euros, et cela sans inscrire d'opération exceptionnelle.

Concernant les dépenses de fonctionnement, cette décision modificative porte seulement sur une somme de 650 000 euros. Il s'agit principalement de subventions, dont 550 000 euros sont des écritures liées à la réforme du stationnement.

En définitive, comment se traduisent ces 4 millions d'euros dans la section d'investissement ? Premièrement, nous annulons des recettes de cessions à hauteur de 2 millions d'euros ; deuxièmement, nous inscrivons 1,3 million d'euros de crédits de paiement supplémentaires ; et troisièmement, nous attribuons les 600 000 euros restants à notre désendettement, ce qui fait que notre dette devrait s'élever seulement à 72,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (soit un désendettement de 1,1 million d'euros sur l'année).

Par ailleurs, sachez que cette décision modificative acte également l'ouverture d'une autorisation de programme de 60 millions d'euros, que nous verrons dans une délibération suivante.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER, puis Monsieur LAURENCIN.

**M. THELLIER :** Nous voterons contre cette délibération, notamment en raison de l'engagement de 60 millions d'euros concernant le stade de basket-ball. Cependant, nous vous demandons un vote séparé, car nous sommes quand même d'accord pour voter les quelques lignes de subventions.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur LAURENCIN.

**M. LAURENCIN :** Nous nous abstiendrons sur cette délibération, en raison également du financement de la salle de sport.

**M. BAGUET :** Merci. S'agissant de cette décision modificative, vous avez remarqué que les bonnes nouvelles s'enchaînent pour la ville de Boulogne-Billancourt. De même, vous avez constaté que la ville de Paris ne fait plus payer ses dépenses par les villes de banlieue, et cela pour la première fois depuis bien longtemps. Ces bonnes nouvelles améliorent nos recettes, ce qui nous permet à la fois d'investir et de réduire l'endettement de la Ville. Je mets aux voix cette délibération, article par article.

Vote par article :

Article 1 : **Adopté à la majorité**

Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Monsieur François THELLIER)

Abstention : 4 (Monsieur Pierre DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

Articles 2 et 3 : **Adoptés à l'unanimité**

**La délibération n° 5 est adoptée à la majorité, Mme Judith SHAN vote contre.**

## **6. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Je rappelle que ces autorisations permettent à la Ville de fonctionner entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date du vote du budget, sachant que les modalités de cette délibération restent identiques à celles des exercices antérieurs.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.*

## **7. BOULOGNE-BILLANCOURT 2024 - CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Cette délibération vise à donner mandat à la Société Publique Locale (SPL) Val de Seine Aménagement pour la maîtrise d'ouvrage déléguée d'une salle omnisport de 5 000 places.

Je vais donc essayer d'anticiper les remarques faites en Commission des finances, pour vous expliquer que nous ne partons pas dans l'inconnu, que les choses sont bien préparées et que nous ne faisons pas prendre à la Ville un risque démesuré qui s'élèverait à 60 millions d'euros.

Tout d'abord, je rappelle que le terrain appartient en tout ou partie à la Ville, puisqu'une partie de l'emprise se situe sur l'immeuble qui abritait précédemment la permanence du quartier Q3. D'ailleurs, sachez que la démolition de cet immeuble est imminente. Concernant l'autre partie du terrain, il s'agit d'une parcelle pour laquelle le conseil municipal a délibéré il n'y a pas si longtemps. Nous avons alors fixé le prix d'achat avec Renault, et avons versé ensuite un acompte de plus de 5 millions d'euros, sachant que la SPL versera prochainement le solde. De fait, et puisque ce terrain nous appartient désormais, il n'y a donc aucun sujet.

Concernant l'estimation du prix, il ne s'agit pas d'une estimation au « doigt mouillé », puisque les cabinets d'experts renommés avec qui nous avons travaillé ont déjà réalisé des équipements du même ordre que celui que nous ambitionnons de construire sur la parcelle de l'îlot V Nord. Il s'agit donc d'une estimation tout à fait fiable, qui prend d'ailleurs en compte les contraintes que nous souhaitons pour cet équipement, à savoir :

- Pouvoir accueillir du sport collectif de haut niveau ;
- Pouvoir ouvrir la Ville sur une nouvelle manière de faire du sport, notamment le e-sport.

Pouvons-nous réaliser un équipement de 5 000 places à cet emplacement ? A ce propos, les esquisses qui ont été réalisées sur l'emprise de la parcelle montrent que ce type

de construction est tout à fait envisageable, même s'il faudra peut-être adapter notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) en fonction du concours d'architecture et des résultats proposés. Quoi qu'il en soit, les études actuelles démontrent bien que ce projet est parfaitement réalisable sur cet emplacement.

S'agissant du calendrier, au sujet duquel on nous a reproché d'être trop ambitieux, je rappelle que l'objectif de l'équipe municipale et du maire est de faire de Boulogne-Billancourt, un site des Jeux Olympiques de 2024. D'ailleurs, le mandat, qu'il est proposé de confier à la SPL, s'inscrit complètement dans cette logique, puisque nous envisageons de livrer cet équipement en mars 2023 pour accueillir les premiers entrainements des JO. D'autre part, je rappelle qu'il s'agit aussi d'équiper la Ville de Boulogne-Billancourt d'un équipement qui n'existe pas aujourd'hui en Île-de-France, destiné à la fois aux sports professionnels classiques et aux sports professionnels de demain avec le e-sport. Enfin, sachez que l'inscription d'un tel équipement dans le cadre des Jeux Olympiques permet aussi de bénéficier de procédures plus souples en vue de sa réalisation.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* s'est interrogé sur la faisabilité de l'opération et a estimé que le calendrier envisagé – soit une livraison en mars 2023 – n'était pas réaliste. Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande comment sera financé cet équipement et indique qu'il est prévu d'inscrire 70 millions d'euros T.T.C. en autorisation de programme sans financement, sachant que ce type d'opération donne toujours lieu à des dérapages financiers. Il a déjà été largement répondu à cette question en Commission ainsi que par Madame LAVARDE-BOËDA à l'instant. Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre et le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LAURENCIN, puis Monsieur THELLIER.

**M. LAURENCIN :** Je me contenterai simplement de résumer la position que j'ai exprimée en Commission, car je n'ai aucune remarque complémentaire à ajouter sur la faisabilité de ce projet. Cependant, je reste tout de même dans le doute concernant le terrain, car nous n'avons toujours pas vu les plans. D'autre part, je suis également inquiet à propos du

# Séance du 26 septembre 2019

financement de cette opération, puisque cette autorisation de programme de 72 millions d'euros T.T.C. est limitée à trois ans, ce qui représente près de 25 millions d'euros par an. J'ai, en effet, du mal à voir comment conserver notre équilibre financier s'il faut de nouveau emprunter, alors que nous commençons à réduire notre dette.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur THELLIER.

**M. THELLIER :** Monsieur le maire, vous nous demandez d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un équipement sportif de 5 000 places sur l'îlot V Nord situé en pleine ville, pour accueillir, entre autres, des compétitions de basket-ball. Ce projet de convention nous paraît excessivement prématuré et nous conduit à faire trois observations. La première concerne la localisation, la deuxième les coûts, et la troisième le planning. S'agissant de la localisation, les éléments fournis en conseil municipal ne permettent pas de confirmer que cet emplacement pourra accueillir un équipement de ce type. Aucune étude de réceptivité de site ou d'impact ne sont jointes au dossier, et nous pouvons raisonnablement nous demander si ce terrain triangulaire situé en pleine ville est adéquat. Pour tenter de répondre à cette question de bon sens, nous avons repéré, sur des images satellite, des équipements réels qui représentent un programme de même nature, et les avons superposées sur le terrain de l'îlot V Nord (tout cela à la même échelle).

Mon premier exemple est celui du Palais des Sports Robert Charpentier d'Issy-les-Moulineaux, d'une capacité de 1 700 places, dans lequel se déroulent de nombreuses compétitions de basket-ball et de volley-ball. Si je superpose cet équipement sur le terrain, nous constatons que cela ne semble pas évident [Monsieur THELLIER montre une photo]. Le deuxième exemple est celui du stade Pierre de Coubertin, d'une capacité de 4 000 places, que j'ai limité à la seule zone liée aux compétitions de basket-ball. Voilà ce que cela donne [Monsieur THELLIER montre une photo]. Enfin, j'ai pris un équipement beaucoup plus récent, qui ressemble à s'y méprendre au programme inscrit dans le dossier. Il s'agit du Colysée de Châlons-sur-Saône, stade de basket-ball de 5 000 places. Voilà ce que cela donne [Monsieur THELLIER montre une photo]. Si je prends ce dernier exemple, nous constatons certes que l'équipement que vous proposez pourrait être réalisable. Néanmoins, il n'empêche que la configuration est extrêmement resserrée et que la forme triangulaire du terrain n'est pas du tout adaptée.

D'autre part, il est indispensable que les abords de stade soient suffisamment amples et dégagés pour une capacité aussi significative de 5 000 places, pour pouvoir non

seulement absorber les arrivées, mais aussi les sorties du public qui se déroulent en même temps. Or cela n'est pas du tout le cas dans cette zone. Par conséquent, tout ceci nous amène à conclure que les conditions topologiques et physiques du terrain ne sont pas réunies pour accueillir un équipement de ce type à cet endroit.

Par ailleurs, nous voudrions attirer votre attention sur un autre élément de faisabilité, celui de la compatibilité du programme proposé avec le PLU applicable à la zone. Je rappelle que les règles d'emprise au sol des bâtiments sont fixées par l'article 9 du règlement du PLU, qui stipule : « Pour les équipements, l'emprise au sol des constructions doit être inférieure ou égale à la surface du terrain couvert par la bande E, plus 50 % de la surface du terrain non couverte par la bande E. » En clair, cela signifie que le PLU demande que soit préservé dans l'îlot des espaces libres non construits, et en particulier des espaces verts. On se demande donc comment concevoir un stade en respectant cette règle d'emprise au sol, sauf évidemment à modifier le PLU.

Concernant le coût de l'opération, le montant de l'enveloppe semble correspondre. Néanmoins, et puisqu'il s'agit d'un équipement spécifique, il faut à minima réaliser une étude préliminaire pour connaître l'état des sols anciennement occupés par l'industriel Renault pour évaluer les coûts et les risques au constructif. Quelle est la nature du sol ? Est-il pollué ? Cela peut conduire à des fondations spéciales ou à des opérations de dépollution, qui sont très onéreuses. Là aussi, nous n'avons aucun élément d'information dans le dossier que vous nous avez communiqué. De même, il faudrait aussi préciser l'évaluation du coût foncier, même si le terrain nous appartient déjà. En effet, sur un marché immobilier très tendu comme celui de Boulogne-Billancourt, il s'agit d'un élément important impactant le coût global de l'opération, dont les Boulonnaises et les Boulonnais doivent être informés. Enfin, se lancer dans la réalisation de tels équipements structurants demande aussi d'évoquer les coûts d'entretien et le renouvellement, dès la phase de programmation. Or aucune information financière sur ces sujets n'est fournie dans le dossier.

S'agissant du planning enfin, nous émettons effectivement de très grandes réserves sur celui qui est présenté, puisqu'il prévoit une livraison en avril 2023, ce qui nous paraît totalement irréaliste. D'ailleurs, nous ne voyons pas tellement l'intérêt d'un planning objectif aussi resserré, sauf à ce que l'équipement soit livré avant les Jeux Olympiques. Cependant, à l'évidence, le Comité Organisationnel des Jeux Olympiques (COJO) 2024 ne l'attend pas, puisque les compétitions de basket-ball sont déjà prévues dans l'Aréna 1 de la ville de Paris.

Toujours au sujet du planning, nous constatons que la consultation des entreprises pour la phase « études » est prévue au mois de juillet 2020. Cela nécessiterait qu'à cette date les études architecturales et techniques soient complètes et que le dossier de consultation des entreprises soit déjà prêt. Cela ne laisse que huit à neuf mois, alors que la faisabilité n'est pas prouvée et que le concours d'architecture n'a pas encore débuté. Ainsi, cet objectif nous paraît impossible à atteindre dans le cadre des procédures de consultation des marchés publics. De même, pour la phase de réalisation, l'objectif de délai de 24 mois est lui aussi extrêmement tendu et semble relativement théorique. En effet, même en mettant en œuvre des techniques complexes, comme par exemple une réalisation du chantier en top-down, c'est-à-dire la construction de l'infrastructure et de la superstructure en même temps, cela paraît difficile. De plus, tout cela a un impact sur le prix. Enfin, la phase de mise en route de l'exploitation mériterait aussi d'être ajoutée au planning.

Par ailleurs, au vu des nuisances et des problèmes de sécurité publique que pourrait créer un tel équipement dans le quartier, il serait important de prévoir une marge dans le planning concernant le risque de recours des tiers pour le permis de construire, sans compter le délai supplémentaire qui serait dû à une éventuelle dépollution du sol et sans compter une éventuelle modification du PLU.

Mes chers collègues, je suis vraiment désolé d'avoir été un peu long, mais il nous paraît essentiel de vous alerter sur le risque d'un tel projet structurant pour notre ville. Est-ce que Boulogne-Billancourt a besoin de s'embarquer dans l'aventure d'une équipe professionnelle de basket-ball et dans la réalisation d'un tel stade ? Le groupe *La Ville Citoyenne* a déjà argumenté et a répondu non à ces questions. En tout cas, l'emplacement de l'îlot V Nord suscite trop de questions sans réponses et nous considérons que notre assemblée n'est pas en mesure, aujourd'hui, de prendre des décisions. C'est pour cette raison, Monsieur le maire, que nous suggérons de reporter cette délibération dans l'attente d'informations complémentaires. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Monsieur LAURENCIN.

**M. LAURENCIN :** J'aimerais ajouter une simple précision. Sachez que nous ne sommes pas contre l'idée de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la SPL.

**M. BAGUET :** Très bien. Je cède la parole à Madame LAVARDE-BOËDA pour répondre aux questions financières, puisque ce sujet semble vous inquiéter.

**Mme LAVARDE-BOËDA :** Tout d'abord, il semblerait que nous nous remettons à emprunter. Or nous venons tout juste de constater, dans la décision modificative n° 1, que notre besoin d'emprunt était en diminution et que la dette diminuerait au moins de 1,1 million d'euros au cours de l'année 2019.

D'autre part, Monsieur LAURENCIN, je vous ferai remarquer que la ligne politique dans laquelle vous vous inscrivez, s'inscrit dans celle portée par la Municipalité qui était présente avant 2008, et qui nous a laissé à la fois une dette de 217 millions d'euros, ainsi que deux chantiers – le musée Paul Belmondo et l'école Maître Jacques –, dont l'enveloppe finale dépassait largement les coûts prévisionnels. À l'inverse, nous avons, pour notre part, tenu les enveloppes des gros chantiers que nous avons réalisés au cours des dernières années, à savoir l'école de Billancourt et le complexe sportif Le Gallo. D'ailleurs, nous avons même diminué les crédits de l'opération Le Gallo. Par conséquent, je n'ai aucune inquiétude particulière sur notre capacité à pouvoir financer ces 60 millions d'euros d'investissement, puisque ce montant équivaut quasiment aux deux opérations que je viens de vous citer. De plus, sachez que nous avons déjà des engagements de financement de la part de la Région et du Département, avec lesquels nous avons désormais de bonnes relations. De même, je rappelle qu'une des opérations de la SPL sera excédentaire à terme, et que nous disposons, par ailleurs, d'une bonne capacité d'autofinancement – comme nous le constaterons de nouveau lorsque nous étudierons le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui nous fournira les données du compte administratif de l'année 2019. Il n'y a donc aucune raison de s'inquiéter, sauf à vouloir faire peur en vertu de raisons infondées. Je pense, en effet, que la gestion financière des deux derniers mandats nous donne tout à fait crédit sur ce sujet.

**M. BAGUET :** Madame LAVARDE-BOËDA a raison. On peut être pour ou contre ce projet, mais en aucun cas pour des raisons financières, car notre capacité financière est largement suffisante. De plus, nous ne sommes pas tout seuls, puisque le Conseil régional ne nous a jamais versé autant de subventions. En effet, je rappelle que nous étions « blacklistés » à l'époque où les socialistes géraient cette collectivité et que nous n'obtenions aucune subvention de la Région. Désormais, depuis le changement de majorité, les choses ont changé en notre faveur. D'ailleurs, nous avons encore obtenu 700 000 euros lors de la dernière commission permanente. Il en est de même avec le Département. Il n'y a donc aucun sujet de ce côté-là. Enfin, et quand bien même nous devrions contracter des emprunts, nous n'emprunterions qu'à hauteur de 0,35 %, puisque nous sommes la ville de plus de 100 000 habitants la mieux gérée de France. Aussi, imaginons que nous empruntions 60 millions d'euros sur 20 ans, avec un taux de commission de 0,35 %, cela ne représenterait même pas 4 millions d'euros de remboursement par an, ce qui n'est vraiment pas élevé pour une ville comme Boulogne-Billancourt. C'est pourquoi, nous pouvons ouvrir le débat sur la faisabilité de ce projet, mais pas sur l'aspect financier, car je vous assure que vous prendriez alors un mauvais cheval.

# Séance du 26 septembre 2019

J'en viens à présent aux réserves que vous avez émises Monsieur THELLIER. Que le groupe socialiste soit contre le basket-ball, que vous avez visiblement pris en grippe, cela est votre choix. Cependant, je rappelle que la Ville n'a pas pour ambition d'accueillir cette discipline lors des Jeux Olympiques, puisque nous savons déjà qu'elle aura lieu à l'Aréna. En revanche, énormément de nouvelles disciplines sont programmées, comme me l'ont confirmé le président et le directeur du Comité Olympique que j'ai déjà rencontrés. D'ailleurs, sachez que j'ai rendez-vous dès demain avec le Vice-président chargé du e-sport pour les JO, pour échanger justement avec lui sur ces nombreux sujets. Par ailleurs, tout le monde est intéressé par notre opération de construction d'un Palais des sports. Vous évoquiez le stade Pierre de Coubertin. Or, ce stade a été écarté pour les JO, car il n'a une capacité que de 4 000 places, il n'est pas fonctionnel et il est de plus en plus ancien. La Ville de Paris a étudié le coût de transformation pour ce stade et cela coûte une fortune. Aussi, grâce aux nouvelles technologies, et avec des réflexions un peu plus poussées, nous arriverons bien à une capacité de 5 000 places.

S'agissant du planning, celui-ci est effectivement très serré. C'est pour cette raison que je ne répondrai pas à votre demande et que je ne reporterai pas cette délibération. C'est également pour cette raison que nous allons donner mandat à la Société Publique Locale (SPL), car celle-ci est beaucoup mieux outillée que nous pour respecter le calendrier. C'est l'objet même de cette délibération. De plus, nous avons énormément travaillé sur ce dossier en amont. C'est pourquoi nous affirmons aujourd'hui que nous pouvons tenir ce calendrier.

Concernant la localisation, j'ai des échos plutôt positifs du quartier et les restaurateurs semblent satisfaits de cette opération. D'autre part, il n'est pas indigne qu'une ville de 120 000 habitants possède un équipement de cette dimension si bien placé, qui, de plus, s'oriente vers le e-sport. Je rappelle que la Ville de Boulogne-Billancourt compte les plus belles entreprises engagées dans le e-sport, discipline que pratiquent aujourd'hui 7 millions de personnes. La Ville peut réaliser des projets tournés vers l'avenir.

Quoi qu'il en soit, et même si nous entendons toutes vos remarques, je vous propose de poursuivre sur ce projet. Quant à la pollution du sol, nous connaissons ce sujet par cœur depuis des années et des années avec Renault. D'ailleurs, cela fait partie des mauvais accords conclus en 2004 avec Renault, que nous avons ensuite modifiés en faveur de la Ville. Cela pourrait même s'ajouter à l'ardoise laissée par la majorité précédente que nous avons dû nettoyer au fil des années. Je mets à présent cette délibération au vote, sachant que tous les administrateurs de la SPL sont invités à quitter la salle. Je cède la présidence à Monsieur AMAR. Pour éviter tout conflit d'intérêt, les administrateurs de la SPL quittent la salle au moment du vote.

Monsieur Michel AMAR est élu Président de séance.

*La délibération n° 7 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre et le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.*

## **8. FISCALITÉ DE L'URBANISME - FIXATION DU TAUX ET DES EXONÉRATIONS FACULTATIVES EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Nous vous proposons de fixer le taux de la taxe d'aménagement au taux unique de 5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et de reconduire les exonérations facultatives qui existaient précédemment. Sachez que ce taux de 5 % est également celui appliqué par la Ville de Paris et par l'ensemble des villes de GPSO, ainsi que par d'autres grandes villes de France.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, ET TOUT AUTRE FINANCEUR - GYMNASES ET CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE FORMATION BASKET**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

La lecture du titre suffit à lui seul à la présentation de la délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

**M. BAGUET :** Vous votez contre des demandes de subventions ? Pouvez-vous expliquer votre vote, Monsieur THELLIER, car je ne le comprends pas.

**M. THELLIER :** Nous ne sommes pas contre le fait que vous demandiez des subventions. Nous sommes contre le fait que vous demandiez des subventions pour financer l'équipement public dont nous venons de parler.

**M. BAGUET :** Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de subventions pour financer le centre de formation des jeunes apprentis, c'est-à-dire ceux de l'équipe espoirs.

**M. THELLIER :** Dans ce cas, nous sommes tout à fait favorables à cette délibération, si vous nous assurez qu'elle ne concerne pas l'équipement public dont nous venons de parler.

**M. BAGUET :** Il y a forcément un lien, puisque ce centre de formation est lié à l'équipe de basket-ball. A ce propos d'ailleurs, je vous signale que nous avons gagné notre premier match. Ceci dit, nous allons bien évidemment demander le maximum de subventions.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.*

## **10. LOGEMENT SOCIAL - RÉAMÉNAGEMENT D'UN EMPRUNT RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS (RIVP) GARANTI PAR LA VILLE - EMPRUNT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC)**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Cette délibération concerne une erreur de rédaction dans une délibération adoptée lors d'un conseil antérieur. Dans le tableau avait été renseigné le montant des intérêts en lieu et place du montant du prêt.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. RECENSEMENT DE LA POPULATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ORGANISER ET FIXER LES MODALITÉS DE LA COLLECTE 2020**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Il s'agit là de voter le taux de rémunération qui sera proposé aux agents recenseurs en fonction de leurs résultats. Je tiens à souligner que la dotation de l'État est inférieure au coût des opérations de recensement pour la Ville, alors même que

nous agissons uniquement pour le compte de l'État. Nous pourrions au moins être à l'équilibre pour une mission qui ne nous incombe absolument pas.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**  
Monsieur le maire, mes chers collègues, la présente délibération concerne une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. RENOUVELLEMENT POUR LES ANNÉES 2019 À 2021 DE LA CONVENTION AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) DE FINANCEMENT D' ACTIONS POUR LE PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**  
Mes chers collègues, il s'agit là de la troisième convention passée par la Ville. Nous pouvons d'ailleurs nous en réjouir,

car cela montre bien toute l'implication de la municipalité pour accueillir nos agents porteurs de handicap dans les meilleures conditions possibles, aussi bien pour leur intégration que pour l'aménagement de leur poste de travail. J'ajoute que cette nouvelle convention a été adoptée à l'unanimité – et je tiens à le souligner – par le Comité national d'engagement du FIPHFP. De même, sachez que la Ville de Boulogne-Billancourt a également reçu les félicitations de ce Comité pour son engagement et pour son implication. Nous pouvons donc en être fiers et nous en réjouir. Cela étant dit, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Nous pouvons effectivement nous réjouir, puisque la Commission régionale pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique nous a adressé toutes ses félicitations et que notre plan a été voté à l'unanimité. Cela démontre bien que notre politique est reconnue. Je mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## **14. AUTORISATION D'INDEMNISATION DES JOURS ÉPARGNÉS SUR LE COMPTE ÉPARGNE-TEMPS ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR AFFÉRENT**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, la présente délibération a pour objet d'autoriser l'indemnisation des jours épargnés sur les Comptes Épargne Temps (CET) ouverts par les agents municipaux et, par voie de conséquence, de modifier le règlement intérieur portant sur les règles applicables notamment en matière de fonctionnement, d'alimentation ou d'utilisation du CET au sein de la collectivité.

Je rappelle en effet que les agents ont désormais la possibilité de déposer des jours de congés non pris sur un CET, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent à Boulogne-Billancourt.

Il vous est donc proposé d'autoriser l'indemnisation de ces jours de congés, sachant que le seuil de déclenchement de l'indemnisation a lieu à partir du seizième jour, puisque

les quinze premiers jours ne peuvent être indemnisés sur ce CET. Autrement dit, un agent peut soit déclencher cette indemnisation à partir du seizième jour, soit décider de placer ses jours sur un compte de retraite, pour ceux affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Enfin, j'ajoute que le seuil de déclenchement de l'indemnisation était auparavant de 20 jours, ce qui fait donc gagner cinq jours aux agents, et que le montant de la journée travaillée a été revalorisé à hauteur de 10 euros.

Je suis très contente de cette décision et il s'agit là d'une très bonne nouvelle pour nos agents. D'ailleurs, les délibérations que je vais vous présenter démontrent tous les efforts très importants consentis pour les agents et nous ne pouvons que nous en réjouir.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE PAR LE CIG DE LA PETITE COURONNE POUR LE RISQUE SANTÉ (2020-2025) ET REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE SES AGENTS AU TITRE DE CE RISQUE**

## **16. ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE PAR LE CIG DE LA PETITE COURONNE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE (2020-2025) ET REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE SES AGENTS AU TITRE DE CE RISQUE**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Je vous propose de présenter ces délibérations en même temps, car toutes deux concernent la participation de la Ville au financement de la protection sociale complémentaire pour les agents municipaux. La première concerne ainsi le risque santé et la seconde le risque prévoyance.

Concrètement, je rappelle que le maire s'était engagé auprès des agents municipaux à revaloriser de manière significative la participation de la Ville, car le fait d'adhérer à une mutuelle ou d'être bien assuré peut parfois représenter un frein, notamment pour les agents de catégorie C. Actuellement, la participation de la Ville s'échelonne entre 6,10 euros et 12,20 euros pour le risque santé, selon la tranche de rémunération de l'agent. Or, il vous est proposé ce soir de passer cette participation à un montant allant de 20 à 50 euros selon les tranches, ce qui représente une augmentation très significative. De même, il vous est également proposé d'adhérer à la convention de participation conclue par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne, à la fois pour le risque santé et pour le risque prévoyance. En effet, cette adhésion nous permet d'obtenir des conditions beaucoup plus avantageuses, ainsi que des contrats bénéficiant d'une meilleure couverture de santé, puisque le CIG négocie pour l'ensemble des communes adhérentes, c'est-à-dire pour 92 000 agents. Enfin, je précise que ces mesures ont été adoptées à l'unanimité lors du Comité technique de la semaine dernière, et cela à la grande satisfaction des représentants du personnel. Encore une fois, ces deux délibérations sont extrêmement importantes pour nos agents, puisque nous savons que certains renoncent parfois à se soigner faute de moyens.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité pour ces deux délibérations.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité pour ces deux délibérations.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Madame GODIN a raison d'insister sur ces bonnes nouvelles. D'ailleurs, il s'agit là d'un juste retour des choses, puisque le personnel a réalisé des efforts importants pour que la Ville puisse effectuer des économies. Il est donc tout à fait légitime de partager aujourd'hui notre bonne situation financière, d'autant que cette augmentation avait été annoncée en début d'année lors de la cérémonie des vœux. Il s'agit d'ailleurs d'efforts conséquents, puisque cette augmentation pourrait représenter jusqu'à 1,5 million d'euros de dépenses supplémentaires en faveur du personnel. Je mets aux voix.

*Les délibérations n° 15 et 16 sont adoptées à l'unanimité.*

## **17. ENGAGEMENT D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE À L'ESPACE SANTÉ JEUNES - CONVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION DES ESPACES SANTÉ JEUNES ET LA VILLE**

**M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, depuis 2009, l'Espace Santé Jeunes (ESJ) de la Ville de Boulogne-Billancourt adhère à la Fédération des Espaces Santé Jeunes afin de bénéficier des ressources du réseau (accès à des formations adaptées, journées d'échanges, réponses à des appels à projets intra-réseau...), mais aussi pour contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles des espaces santé jeunes.

La Fédération des Espaces Santé Jeunes a obtenu un agrément national, délivré par l'Agence du service civique, permettant l'accueil et la mise à disposition de volontaires en service civique (NA-000-18-00022). L'ESJ de Boulogne-Billancourt a bénéficié de cet agrément pour accueillir un volontaire en service civique en 2015-2016.

Afin de renforcer son action auprès des jeunes, l'équipe de l'Espace Santé Jeunes souhaite développer des outils de communication qui correspondent aux médias utilisés par les jeunes. L'Espace Santé Jeunes souhaite également diversifier les thématiques et les formats d'actions d'éducation à la santé envers les jeunes. Ces souhaits de développement demandent des moyens humains et une connaissance des codes de communication des jeunes.

Il s'avère que, dans le cadre de son adhésion à la Fédération des Espaces Santé Jeunes, l'Espace Santé Jeunes de la Ville peut de nouveau prétendre à l'accueil d'un volontaire en service civique à l'occasion d'une convention de mise à disposition. La Fédération des Espaces Santé Jeunes pourrait ainsi mettre à disposition de l'Espace Santé Jeunes de la Ville de Boulogne-Billancourt, un volontaire en service civique pour y remplir la fonction d'« ambassadeur santé auprès des jeunes ». Le volontaire aurait pour missions de participer, d'une part, à la création et à l'alimentation des réseaux de communication virtuels de l'Espace Santé jeunes, et d'autre part, à la mise en place d'événements de promotion de la santé à destination des 11-25 ans. L'Espace Santé Jeunes pourrait bénéficier de l'expertise d'accueil de volontaires en service civique de la Fédération des ESJ.

Le volontaire en service civique exercerait sa mission au sein de l'Espace Santé Jeunes de la Ville de Boulogne-Billancourt, à raison de 24 heures par semaine pendant une durée de huit mois.

La Fédération des Espaces Santé Jeunes versera l'indemnité mensuelle directement au volontaire en service civique. La Fédération des Espaces Santé Jeunes déclarera l'activité

# Séance du 26 septembre 2019

du volontaire à la Sécurité sociale et réalisera également les démarches nécessaires sur ELISA (service Extranet de l'Agence du service civique).

La participation de l'Espace Santé Jeunes s'élèverait à 60,64 euros T.T.C pour une mission de huit mois, soit 7,58 euros par mois.

Il vous est donc proposé d'approuver l'accueil d'un volontaire en service civique à l'Espace Santé Jeunes, et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec la Fédération des Espaces Santé Jeunes. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## 18. APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET DU PLAN MERCREDI - CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTES

**M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, le Projet Educatif Territorial (PEDT) adopté par la Ville de Boulogne-Billancourt, pour la rentrée 2015, a pris fin en 2018. Le comité de pilotage s'est donc à nouveau réuni pour réaliser le bilan de ce PEDT et en proposer un nouveau pour les années 2019 à 2022.

Ce nouveau PEDT a été élaboré à l'issue de plusieurs réunions de concertation organisées avec les représentants de la communauté éducative et a été transmis aux services de l'État qui ont rendu un avis favorable.

Il répond aux objectifs suivants :

- Harmoniser les organisations et développer les temps d'échanges de pratiques entre directeurs d'école, directeurs ALSH, enseignants et animateurs ;
- Sensibiliser l'enfant à devenir acteur de sa journée et prendre davantage en compte la place des familles ;
- Développer les interventions de l'ensemble des acteurs participant à la sociabilisation de l'enfant ;

- Mener une réflexion sur des moyens et outils de communication visible ;
- Veiller à bien respecter le temps calme avant la reprise de la classe ;
- Apporter un accompagnement et un soutien afin que certaines prestations proposées soient encore améliorées.

À ce projet éducatif est joint le « Plan mercredi » mis en place par le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 « modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs », qui a pour objectifs de soutenir les villes qui ont fait le choix du retour à la semaine de quatre jours d'école et de veiller au développement de la qualité des accueils de loisirs.

Il vous est proposé d'approuver le Projet Educatif Territorial et le « Plan mercredi » de la Ville de Boulogne-Billancourt pour les années 2019 à 2022, et d'autoriser le maire à signer les conventions relatives à leur mise en place, ainsi qu'à effectuer toute demande de financement auprès des partenaires susceptibles d'apporter un concours dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT et du « Plan mercredi ».

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant en l'absence de retour des associations de parents d'élèves. Le groupe *La Ville Citoyenne* précise que cette abstention ne préjuge pas du vote le jour du conseil municipal.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Nous voterons cette délibération, car elle contient de nombreux points positifs, comme par exemple l'amélioration de la communication avec les familles. En revanche, certains points nous laissent un peu sur notre faim, et notamment la partie liée au quotient familial (page 14 du PEDT), qui ne prend pas en compte le taux d'effort des familles. D'autre part, et de manière plus générale, ce document manque également d'indicateurs. Je pense, entre autres, au nombre d'animateurs par enfant. La Commission d'animation a annoncé hier même un taux d'encadrement d'un pour quatorze enfants, alors qu'il a toujours été répété, en réunions de concertation, que le taux serait d'un animateur pour douze enfants. Ainsi, ces chiffres mériteraient d'être indiqués, de sorte que les parents sachent exactement sur quoi se baser. Enfin, je trouve dommage que les Conseils d'animation soient également passés sous silence dans le document.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur LOUAP.

**M. LOUAP :** Je précise tout d'abord que ce document a fait l'objet d'un long travail de concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. D'ailleurs, il s'agissait du même format que celui du Comité de pilotage qui avait été constitué lors de la réforme des rythmes scolaires, c'est-à-dire avec une co-présidence de l'inspectrice de l'Education nationale, de mon collègue Monsieur MORAND délégué à la jeunesse, de l'ensemble des fédérations de parents d'élèves, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), et d'une représentation des directeurs d'école. Nous avons organisé trois séances plénières et les fédérations de parents d'élèves étaient invitées à nous transmettre leurs propositions entre chaque réunion. D'ailleurs, je peux vous affirmer que toutes les propositions formulées ont été intégrées dans le document final, qui a donc été validé par ces mêmes fédérations lors du dernier Comité de pilotage.

Concernant les taux d'encadrement enfin, je rappelle qu'ils sont fixés par la législation, et qu'il est d'un encadrant pour douze enfants en école élémentaire (hors « Plan mercredi ») et d'un encadrant pour huit enfants en école maternelle. Or, grâce au « Plan mercredi », nous pourrions passer à un encadrant pour dix enfants en école maternelle et à un encadrant pour quatorze en école élémentaire. Ceci étant, je rappelle que le maire a donné pour instruction de tendre vers le taux d'encadrement prévu hors « Plan mercredi ».

**M. BAGUET :** Merci. J'ai reçu les chiffres des centres de loisirs pour la journée d'hier, c'est-à-dire mercredi. Nous avons accueilli 1 296 enfants en maternelle pour 128 animateurs, ce qui représente un taux moyen de 10,1 enfants par adulte, sachant que deux centres, parmi les onze que comptent la Ville, avaient un ratio d'un animateur pour douze enfants. S'agissant des élémentaires, il y avait 1 216 enfants présents pour 101 animateurs, soit un animateur pour douze enfants exactement. Cependant, et même si les règlements nous autorisent à avoir un animateur pour dix enfants en maternelle et un pour quatorze en élémentaire, nous devons effectivement tendre vers l'ancien ratio, soit un pour huit et un pour douze. Cela étant, nous avons beaucoup de mal à recruter des animateurs, même si nous en avons titularisé une centaine dans le cadre de la déprécarisation. D'ailleurs, si vous connaissez des personnes souhaitant devenir animateurs à Boulogne-Billancourt, nous sommes preneurs.

Enfin, je profite de ce sujet, qui reste toujours un peu tendu, pour mettre fin à des rumeurs circulant dans certaines associations de parents d'élèves, notamment sur le fait que les centres de loisirs seraient submergés par des enfants venant du privé. Sachez que ces derniers ne représentent qu'environ 10 % des 3 486 enfants présents dans les centres de loisirs, puisqu'ils ne sont que 370, alors que la Ville compte

35 % d'élèves scolarisés dans le privé. Par conséquent, j'aimerais que certaines associations de parents d'élèves évitent de raconter des bêtises, d'autant que les enfants du privé nouvellement inscrits cette année ne sont que 26. Je ne pense vraiment pas que ces 26 enfants déséquilibrent les centres de loisirs. Il ne faut pas faire circuler de fausses informations au sein des fédérations de parents d'élèves, dont certaines ont même pignon sur rue. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

## **19. MAISON DU DROIT - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LE CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT (CDAD) - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LABELLISATION EN POINT D'ACCÈS AU DROIT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX PERMANENCES DES CONCILIEURS DE JUSTICE**

**Mme Béatrice BELLIARD, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, par délibération en date du 16 février 2012, le conseil municipal a approuvé la convention tripartite entre la Ville, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) et l'association « Maison du droit de Boulogne-Billancourt » pour la création d'un Point d'Accès au Droit (PAD).

Auparavant géré par l'Association précitée, la Ville a repris l'activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération en date du 12 juillet 2018, vous avez autorisé le maire à signer un avenant à la convention initiale, afin d'acter avec le CDAD la transformation de la convention tripartite en convention bipartite.

Il s'agit donc aujourd'hui d'autoriser Monsieur le maire à signer une nouvelle convention avec le CDAD et de formaliser les conditions d'accueil des conciliateurs de justice qui exercent à la Maison du droit. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Il s'agit là encore d'un beau sujet et d'un beau partenariat entre la Ville, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre et le Tribunal d'Instance de la Ville. D'ailleurs, je rappelle que Madame la Procureure des Hauts-de-Seine était venue exprès à Boulogne-Billancourt pour finaliser cette convention. Je mets aux voix.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

## **20. PISCINE ET PATINOIRE MUNICIPALES - MISE EN PLACE D'UN POSS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA PISCINE, DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PATINOIRE, ET DE CONVENTIONS TRIPARTITES DE MISES À DISPOSITION POUR LES DEUX ÉQUIPEMENTS.**

### **M. Marc FUSINA, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, et pour une durée de cinq ans, l'exploitation de la piscine et de la patinoire est confiée à la société Espace Récréa.

Ces deux établissements (piscine et patinoire) reposent sur un règlement intérieur, ainsi que sur un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS), lequel constitue un outil juridique de réglementation des baignades (recensement des risques, rôle du personnel en cas d'accident, modalités d'encadrement des groupes scolaires).

Enfin, la société Espace Récréa gère, sous le contrôle de la Ville, la mise à disposition des créneaux horaires des lignes d'eau ou de glace pour le compte des scolaires et des associations sportives locales, mais également des locaux de rangement, stockage ou de bureaux dont ils pourraient bénéficier. Afin de contractualiser ces mises à disposition, un modèle de convention tripartite de mise à disposition de créneaux et de locaux entre le demandeur, le délégataire et la Ville a été élaboré.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur et le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine, ainsi que le modèle de convention tripartite pour les deux équipements, joint en annexe, et d'autoriser le maire à les signer. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** On parle beaucoup des clubs et des associations, mais on oublie aussi beaucoup les nageurs de loisirs, qui ne sont pas uniquement des nageurs occasionnels. J'ai d'ailleurs demandé hier même au responsable de la piscine quels étaient les meilleurs créneaux horaires pour venir nager de manière occasionnelle et on m'a répondu :

« le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 11 heures 30 à 12 heures et le lundi de 14 heures à 15 heures ». De plus, très peu de lignes d'eau sont disponibles, entre les cours dispensés dans le bassin d'apprentissage et les scolaires, sachant qu'un couloir devient quasiment impraticable dès lors qu'il compte huit nageurs. Une des premières solutions serait donc de rouvrir les créneaux horaires précédents, à savoir le week-end jusqu'à 21 heures, puisqu'il n'y a ni cours collectifs ni cours individuels, et que les bassins sont uniquement partagés entre les clubs et les nageurs de loisirs. Je suis donc embêtée de voter un POSS qui ne prévoit aucun horaire pour les nageurs de loisirs, en dehors, bien sûr, de la période estivale.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur FUSINA.

**M. FUSINA :** Tout d'abord, nous avons besoin de ce POSS, car il s'agit d'une obligation et que la piscine fermerait dès demain si elle n'en disposait pas. Nous devons donc voter cet outil juridique indispensable au fonctionnement des deux équipements. S'agissant des horaires, il est vrai que la piscine ferme désormais beaucoup plus tôt les samedis et les dimanches, puisque nous sommes passés de 21 heures à 18 heures le dimanche, et de 21 heures à 19 heures le samedi. Pour quelle raison ? Parce que nous avons constaté qu'il n'y avait quasiment plus personne dans les lignes d'eau pendant la période hivernale, alors même que l'équipement continuait de fonctionner. Nous avons donc pris des mesures correctives pour assurer la bonne gestion de cette structure. Mis à part cela, rien n'a changé en matière d'attribution des créneaux horaires.

**Mme LAVARDE-BOËDA :** Je précise tout de même que la piscine est désormais ouverte le dimanche en continu de 7 heures à 18 heures, ce qui est aussi l'horaire de fermeture de toutes les piscines des villes alentours. Je vous invite d'ailleurs à consulter le site paris.fr qui vous indique les horaires de toutes les piscines parisiennes. De plus, nous ouvrons dès 7 heures du matin, alors que les autres piscines parisiennes ouvrent entre 9 et 10 heures. Il est donc tout à fait possible de nager tranquillement. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une avancée, puisque le précédent contrat de délégation de service public prévoyait une plage de fermeture le dimanche en milieu de matinée, ce qui posait des problèmes pour accueillir les familles. Enfin, sachez que les maîtres-nageurs qui travaillent dans ces équipements ont eux aussi envie d'avoir leurs soirées et des temps de pause, et que nous devons composer avec les besoins de ce personnel. Voilà pourquoi il était aussi nécessaire de fermer plus tôt cet équipement, sachant que nous avons également du mal à recruter des maîtres-nageurs.

**M. BAGUET :** Merci. En effet, toutes les villes recherchent à la fois des animateurs, auxiliaires de puériculture, des policiers municipaux, des ingénieurs du bâtiment et des maîtres-nageurs. Voilà les cinq catégories qui font aujourd'hui défaut à de très nombreuses communes. Il a donc fallu que notre gestionnaire s'adapte aussi aux demandes des maîtres-nageurs, sans quoi la piscine n'aurait pas pu ouvrir. Il fallait également trouver un compromis entre les horaires souhaités par les utilisateurs et les charges de travail du personnel. Cela étant, vous constaterez quand même que la piscine est ouverte plus largement au public qu'auparavant, notamment pour accueillir les familles les samedis et les dimanches.

**Mme LAVARDE-BOËDA :** En outre, je rappelle également qu'il existe un équilibre financier entre la participation des usagers et le coût pour la collectivité. D'ailleurs, sachez que le coût pour la Ville avec ce nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) augmente de 200 000 euros, notamment en raison des charges induites pour le fonctionnement de cet équipement et de la hausse de la masse salariale. De même, sachez aussi que les candidats qui ont répondu à cette DSP avaient proposé à la Ville de fermer certains créneaux dans leurs marges d'optimisation, à la fois parce qu'ils étaient très peu occupés et parce qu'ils permettaient aussi de procéder au nettoyage de l'équipement. Il s'agissait donc d'une négociation d'ensemble permettant de trouver le juste équilibre entre l'utilisateur et le contribuable. En effet, on peut toujours pratiquer des tarifs spécifiques pour une piscine vide, mais je ne suis pas certaine que les habitants soient prêts à payer 50 euros pour nager seuls dans une ligne d'eau.

**Mme SHAN :** Je comprends bien que ce plan soit nécessaire au fonctionnement de cet équipement, mais j'aimerais savoir si ces horaires sont définitivement fixés par le POSS. Par ailleurs, je vous informe que les bassins n'étaient pas vides les samedis et les dimanches soirs et qu'il y avait énormément de nageurs de loisirs. Or je ne suis pas certaine que ces personnes reporteront leur séance de nage à 7 heures du matin.

**M. BAGUET :** Merci. Nous avons bien avancé sur ce sujet, puisque nous avons un nouveau délégataire et que la Ville fait un effort supplémentaire de 200 000 euros par an. Encore une fois, il fallait satisfaire tout le monde. De plus, le fait de rester ouvert les samedis et les dimanches servait davantage aux nageurs parisiens et à ceux des villes voisines. Nous avons donc choisi d'ouvrir à 7 heures du matin, alors que les piscines des autres villes parisiennes ouvrent entre 9 et 10 heures. De même, il est plus pratique pour une personne qui travaille d'aller nager le matin. Cela me paraît plus adapté. Cela étant, nous verrons bien avec le délégataire s'il est nécessaire, en fonction des demandes, d'adapter ces horaires. Je rappelle qu'il s'agit d'un nouveau délégataire, et qu'il doit aussi prendre ses marques.

**M. FUSINA :** J'ajoute que la piscine de Boulogne-Billancourt est ouverte tous les jours à partir de 7 heures du matin, alors que les autres piscines parisiennes ferment une fois par semaine. D'autre part, sachez qu'elle est ouverte 5 000 heures par an, ce qui est énorme pour un seul équipement.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité, le groupe la Ville Citoyenne s'abstenant.*

## 21. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP

**M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) auquel la Ville adhère depuis sa création en 1926, a créé une centrale d'achat en 2011 pour aider les collectivités territoriales à maîtriser les coûts de gestion des cimetières et les accompagner dans leurs évolutions.

Le coût annuel d'adhésion, après application de la clause de révision prévue à l'article 5 de la convention ci-jointe est de 948 euros, auxquels s'ajoutent une participation additionnelle de 474 euros par marché souscrit et une participation spécifique pour l'assistance à la passation des marchés publics de 421 euros par demi-journée d'assistance.

Pour la période 2020-2024, la Centrale prévoit notamment de mettre en place un marché d'assistance à la mise en œuvre d'un plan de reprise concernant les concessions centenaires ou perpétuelles en état d'abandon. Il vous est donc proposé d'adhérer à cette centrale d'achat.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## 22. TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE À LA PMI DES ACTES D'ÉTAT CIVIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

**M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, dans le cadre des attributions exercées au nom de l'État, la Ville transmet au service de la Protection

Maternelle et Infantile (PMI), les avis de naissance des enfants boulonnais nés à Boulogne-Billancourt ou dans une autre commune, et les actes d'état civil des enfants boulonnais âgés de moins de six ans dont elle a connaissance.

L'objectif est de permettre à la PMI d'assurer un suivi de la santé de la mère et de l'enfant. Le nombre d'actes transmis en 2018 s'élevait à 1 638.

L'objet du projet de convention ci-joint consiste donc à dématérialiser la transmission des actes pour améliorer la réactivité de la PMI.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

## **23. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE SEPT OPÉRATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉES À BOULOGNE-BILLANCOURT**

**M. Léon SEBBAG, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, il s'agit là d'autoriser la Ville à payer en lieu et place de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), des subventions non versées de sept opérations de logements sociaux à différents bailleurs pour un montant de 664 500 euros. En contrepartie, la Ville bénéficiera de droits de réservation au prorata des sommes versées (soit huit logements), et pourra, par ailleurs, déduire ce montant du prélèvement Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Toutefois, comme la gestion des logements sociaux de la Ville est transféré à l'Etat, il appartiendra à la Délégation Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL 92) de désigner les candidatures pour ces huit logements.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* demande pourquoi GPSO verse la totalité de la subvention sur certaines

opérations. Il a été précisé que la délibération ne revient pas sur les subventions déjà versées et que la Ville se substitue pour les subventions restant à verser. Cette opération permet de prendre en compte les sommes versées par le bloc territorial, en l'occurrence la Ville, au titre des dépenses déductibles de l'amende SRU, ce qui n'est pas possible pour les subventions versées par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Pourquoi faisons-nous cela ? Madame LAVARDE-BOËDA avait fait remarquer au Parlement que la compétence logement avait été transférée aux Établissements Publics Territoriaux (EPT) dans le cadre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), ce qui signifie que les EPT doivent désormais apporter les subventions ou les garanties d'emprunt sur les opérations sociales. Pour autant, ces subventions ne sont pas déductibles de l'amende versée par les communes carencées, mais Madame LAVARDE-BOËDA a demandé que celles-ci soient prises en compte, puisque l'argent de l'EPT provient des communes. Malheureusement, cette demande a été rejetée par le gouvernement, tout comme la prise en compte des mètres carrés d'ailleurs, et cela malgré le soutien du Préfet des Hauts-de-Seine. De fait, nous agissons différemment dans les nouvelles opérations et c'est bien la Ville qui financera. En contrepartie, GPSO perdra ses droits d'attribution puisqu'ils seront reversés proportionnellement à la Ville et attribués par la préfecture. Autrement dit, nous pourrions déduire la participation à l'amende SRU, mais nous perdrons l'attribution des logements. Nous resterons malheureusement dans cette situation tant que la loi ne sera pas adaptée. Je mets aux voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

## **24. CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE**

**Mme Jeanne DEFRANOUX, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, élaborée en 2005 par le conseil des communes et des régions d'Europe, a pour mission d'encourager les collectivités locales et territoriales dans le domaine de l'égalité et de la parité, et de donner un cadre aux actions menées au sein de la collectivité et sur le territoire local.

Signer cette charte implique donc un engagement concret, consistant à élaborer et à publier un plan d'actions en faveur de l'égalité autour de deux pivots essentiels pour le droit des femmes, que sont l'élimination des discriminations et des stéréotypes sexués et sexistes, et la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision.

Nous avons deux ans, à compter de la signature de la charte, pour l'élaboration de ce plan, qui sera conçu de manière collaborative par des groupes de travail. Cette charte n'est certes pas juridiquement contraignante, mais sera un vecteur permettant de valoriser et d'améliorer les actions existantes et les actions en cours. Il s'agit donc pour la Ville de Boulogne-Billancourt, déjà engagée dans la promotion de l'égalité et dans la lutte contre les violences faites aux femmes, de renforcer ces actions, mais aussi d'en développer des nouvelles.

De ce fait, il vous est proposé d'approuver la signature, par Monsieur le maire, de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

**M. THELLIER :** Il n'est pas facile de concevoir qu'il existe également une égalité dans les mots que nous employons. Monsieur le maire, vous avez parlé tout à l'heure des animateurs ou encore des maîtres-nageurs. Il existe toute une série de professions qui ne s'expriment qu'au masculin et je pense qu'il est tout aussi important de pouvoir intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les mots que nous employons. Il s'agissait d'une simple remarque.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets aux voix.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*

## **25. CONVENTION DE NUMÉRISATION ET DE RÉUTILISATION DES ARCHIVES COMMUNALES PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - LISTES ÉLECTORALES DE 1881 À 1909**

**M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur**  
Monsieur le maire, mes chers collègues, les archives départementales des Hauts-de-Seine ont entrepris un programme de numérisation afin de préserver les documents d'archives les plus sollicités, tout en permettant leur consultation sur Internet.

Dans ce cadre, une mise à disposition des listes électorales de la Ville de Boulogne-Billancourt de 1881 à 1909 est sollicitée, afin d'en réaliser une copie numérique. Le Département fournira en retour une duplication des fichiers, permettant ainsi à la Ville de compléter son offre numérique auprès du public. Il vous est donc proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le maire à la signer. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## **26. CONVENTION DE PARTENARIAT QUADRIPARTITE AVEC LA RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ÉLYSÉES (RMN-GP), LE FORUM UNIVERSITAIRE DE L'OUEST PARISIEN (FUDOP) ET LA SOCIÉTÉ CINEVOX**

**M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur**  
Monsieur le maire, Mes chers collègues, la Ville de Boulogne-Billancourt a conclu, au titre de la saison culturelle 2018-2019, une convention associant les Musées de la Ville, la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Élysées (RMN-GP), l'association boulonnaise, le Forum Universitaire de l'Ouest Parisien (FUDOP) et le Cinéma Landowski. Celle-ci prévoyait la programmation concertée de conférences illustrées à destination d'un public familial à partir de l'âge de 6 ans, dénommé « Voyages au pays de l'Art ».

Aussi, et devant le succès de ces voyages auprès du jeune public, il vous est proposé de renouveler notre collaboration pour la saison 2019-2020, selon les conditions de mise en œuvre précisées dans la nouvelle convention rédigée, et d'autoriser Monsieur le maire à la signer. Je vous remercie de votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

## **27. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE « GALLIENI-BELLEVUE »**

**Mme Elisabeth DE MAISTRE, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, l'ouverture de la crèche « Gallieni-Bellevue », prévue au début du mois de janvier pour 60 berceaux, témoigne de la politique familiale très forte engagée par notre majorité depuis plusieurs années.

# Séance du 26 septembre 2019

Il vous est demandé d'approuver le choix de la société Crèche Attitude en tant que délégataire de service public pour la gestion de cet établissement. Cette dernière a été retenue comme apparaissant la plus conforme aux attentes de la Ville, tant pour les moyens humains dédiés aux conditions d'accueil des enfants, que pour l'organisation des plannings, ou encore pour son projet pédagogique fondé sur les quatre axes suivants :

- Initier l'enfant aux valeurs de respect et de partage ;
- Favoriser la découverte de soi et du monde ;
- S'enrichir de différences ;
- Encourager la responsabilité environnementale.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant, n'ayant pas été associé à la procédure, ni à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances** : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant, avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.*

## **28. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE « LA FERME », « LE COURS SEGUIN », SITUÉS 3, RUE DE LA FERME ET 13, COURS DE L'ÎLE SEGUIN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Mme Elisabeth DE MAISTRE, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, la délégation de service public de deux de nos établissements d'accueil des jeunes enfants arrive à échéance le 30 août prochain. Il s'agit de la crèche de La Ferme, dont le délégataire est actuellement la société Evancia-Babilou, et de la crèche du Cours Seguin, dont le délégataire est actuellement la société Crèche Attitude.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur le principe du renouvellement de la délégation de service public pour ces deux structures, pour une durée de cinq ans.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant, puisqu'il ne sera pas associé à la procédure, ni à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances** : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant, avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.*

## **29. RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE**

**Mme Elisabeth DE MAISTRE, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, suite au renouvellement de l'agrément « Relais Assistants Maternels » (RAM) par la Commission d'action sociales de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine le 3 juin dernier, il vous est proposé d'approuver la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la période 2019-2022 avec la CAF des Hauts-de-Seine, pour la prestation des deux services RAM, l'un étant situé au 92-94, rue Gabriel-et-Charles-Voisin et l'autre au 63, rue Marcel-Dassault.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 29 à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant*

## **30. PRISE EN COMPTE DE L'ACTUALISATION DU CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES PAR LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

### **Mme Elisabeth DE MAISTRE, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, avec la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU) en 2002, le barème national des participations familiales a été généralisé à l'ensemble des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) du territoire national financés par les CAF.

Par la circulaire n°2019-005 du 5 juin 2019, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a augmenté de 0,8 % la participation financière des familles entre 2019 et 2022. D'autre part, la CNAF a également relevé le plafond des ressources pour atteindre 6 000 euros en 2022. Cette augmentation pèsera sur les familles, mais restera neutre pour la Ville.

Aussi, et comme cette augmentation rend nécessaire la modification de notre article 23 du règlement de fonctionnement des EAJE, je vous demande de bien vouloir approuver cette modification.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme GENDARME, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas le choix, puisqu'il s'agit d'une décision nationale. Je rappelle également qu'il s'agit d'une augmentation de 0,8 % sur quatre années consécutives, ce qui représentera donc au total une hausse de 3,2 %. A cela, s'ajoute également le relèvement du plafond de 4 200 à 6 000 euros. Cette réforme risque de représenter un choc pour certaines familles.

En ce qui concerne la Ville, l'opération est neutre, puisque l'argent versé par les familles viendra en déduction de la subvention de la CAF versée à la Ville. Autrement dit, la Ville percevra les mêmes recettes, les familles paieront davantage et la CAF versera un peu moins d'argent. Madame LAVARDE-BOËDA s'était saisie de ce sujet au Sénat, mais

malheureusement sa demande n'a pas abouti. Certes, les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2002. Néanmoins, le fait de subir les deux effets en même temps, en novembre avec un effet rétroactif en septembre, et en février avec un effet rétroactif en janvier, cela fait beaucoup, surtout que nous avons 33 crèches à Boulogne-Billancourt. A ce propos d'ailleurs, sachez que le taux de satisfaction des demandes de places en crèche a franchi les 66 % pour la première fois, ce qui signifie que deux demandes sur trois ont été satisfaites lors de cette rentrée scolaire. Bien entendu, cela se sait dans notre grande ville voisine, qui elle est restée à 16 % de taux de satisfaction. Nous allons donc terminer sur ces bonnes nouvelles. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci mes chers collègues, et bonne fin de soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Pierre-Christophe BAGUET lève la séance à 20 heures 10.